

SITUATION DE PROCHE AIDANT

DISPOSITIFS CONCERNÉS

→ PEE - PEI - PEG

CAS EXCLUS

- Activité de proche aidant exercée par le concubin

FAIT GÉNÉRATEUR

- Engagement de dépenses liées à la situation de proche aidant. La personne aidée doit résider en France et être en situation d'handicap ou en perte d'autonomie.

La personne aidée en situation de handicap ou en perte d'autonomie peut être :

- L'épargnant
- Le conjoint de l'épargnant
- Le partenaire de l'épargnant lié par un pacte civil de solidarité
- Un ascendant de l'épargnant ou de son conjoint jusqu'au 4^e degré
- Un descendant de l'épargnant ou de son conjoint jusqu'au 4^e degré
- Un membre collatéral jusqu'au 4^e degré de la famille de l'épargnant ou de celle de son conjoint
- Un enfant à charge de l'épargnant ou de son conjoint
- Une personne âgée ou handicapée hébergée ou aidée de façon régulière et fréquente dans les activités de la vie quotidienne par l'épargnant ou par son conjoint

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

La demande de déblocage n'est applicable qu'à l'entrée en vigueur du décret (soit le 07/07/2024).

La demande de déblocage peut être transmise à tout moment à compter de la survenance du fait générateur.

L'épargnant doit préciser le montant ou le nombre de parts concernées par sa demande.

Le remboursement interviendra sous la forme d'un règlement unique.

Il ne sera possible de faire qu'un déblocage par année civile.

PIÈCES À FOURNIR

- La **demande d'opération** dûment complétée, datée et signée disponible sur www.groupama-es.fr/epargnants/recuperer-votre-epargne-bloquee/ (uniquement en cas de demande par courrier).
 - Un **IBAN** (ou un Relevé d'Identité Bancaire ou postal) au nom de l'épargnant.
 - L'**attestation sur l'honneur** téléchargeable sur www.groupama-es.fr/epargnants/recuperer-votre-epargne-bloquee/
- ✚ Les justificatifs demandés ci-dessous

Personne aidée	Justificatifs à fournir selon la personne aidée
L'épargnant	<ul style="list-style-type: none">• Justificatif employeur de congés de proche aidant
Le conjoint de l'épargnant	<ul style="list-style-type: none">• Justificatif employeur de congés proche aidant• Livret de famille ou Acte de mariage établissant le lien avec l'épargnant
Le partenaire de l'épargnant lié par un PACS	<ul style="list-style-type: none">• Justificatif employeur de congés proche aidant• Attestation de PACS établissant le lien avec l'épargnant

Un enfant à charge de l'épargnant ou de son conjoint	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif employeur de congés proche aidant • Document de la CAF précisant la liste des enfants à charge <p>+ Acte de mariage ou attestation de PACS si la personne aidée est à la charge du conjoint de l'épargnant</p>
Un ascendant de l'épargnant ou de son conjoint	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif employeur de congés proche aidant • Livret de famille établissant le lien entre la personne aidée et la personne exerçant l'activité de proche aidant <p>+ Acte de mariage ou attestation de PACS si la personne aidée est à la charge du conjoint de l'épargnant</p>
Un membre collatéral jusqu'au 4e degré de la famille de l'épargnant ou de celle de son conjoint	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif employeur de congés de proche aidant • Tous les livrets de famille ou tous les actes d'état civil établissant le lien jusqu'au 4e degré entre la personne aidée et la personne exerçant l'activité de proche aidant <p>+ Acte de mariage ou attestation de PACS si la personne aidée est à la charge du conjoint de l'épargnant</p>
Une personne âgée ou handicapée hébergée ou aidée par l'épargnant ou par son conjoint	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif employeur de congés de proche aidant • Attestation sur l'honneur de la personne exerçant l'activité de proche aidant auprès d'une personne âgée ou handicapée téléchargeable sur www.groupama-es.fr/epargnants/recuperer-votre-epargne-bloquee/ : <ul style="list-style-type: none"> ○ qui réside à son domicile ○ ou qui entretient des liens étroits et stables, venant en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. <p>+ Acte de mariage ou attestation de PACS si la personne aidée est à la charge du conjoint de l'épargnant</p>

Si le proche aidant n'est pas en mesure de fournir un justificatif de congés de proche aidant, alors il devra fournir les pièces justificatives correspondant à sa situation :

- Copie de la décision justifiant d'un taux d'incapacité permanente au moins égal à 80 % (si la personne aidée est un enfant handicapé à sa charge ou un adulte handicapé)
- **OU** Copie de la décision d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa)
- **OU** Copie de la décision d'attribution des prestations dont bénéficie la personne aidée (Majorations, prestations complémentaires...)

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ ?

EN LIGNE

Effectuez votre demande directement à partir de votre [espace personnel épargnant](#)

Depuis la page d'accueil, cliquez sur
> Réaliser une opération
> Percevoir mon épargne
> Activité de proche aidant

PAR COURRIER

Demande d'opération + justificatifs à retourner à :

Groupama Épargne Salariale
Service Clients
46 rue Jules Méline
53098 Laval Cedex 9

GROUPAMA ÉPARGNE SALARIALE

Siège social : 2 boulevard Pesaro – 92000 Nanterre
Service Clients : 46 rue Jules Méline - 53098 Laval Cedex 9 - Société Anonyme au capital de 8 709 015 euros
428 768 352 RCS Nanterre - Crédit photos © Fox_Dsign - www.groupama-es.fr
CDA 072024 - Document non contractuel - Reproduction interdite